



Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014 – 2020.

## P.L.I.E

# Plan local pour l'insertion et l'emploi de la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

---



# Présentation générale

## Le territoire :

La communauté d'agglomération du Bassin de Brive (CABB) résulte de la fusion au 1er janvier 2014 de la communauté d'agglomération de Brive avec les communautés de communes de Juillac-Loyre-Auvézère, du Pays de l'Yssandonnais, des Portes du Causse, Vézère-Causse, ainsi que quatre des six communes de la communauté de communes des trois A : A20, A89 et Avenir, et les communes isolées d'Ayen et Segonzac. Ce nouvel ensemble compte désormais 107 220 habitants.

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération compte une commune suite à la fusion des communes de Malemort-sur-Corrèze et Venarsal, créant la commune nouvelle de Malemort.

Le territoire se structure autour du pôle urbain de Brive et de pôles de proximité comme Objat et Allasac, qui regroupent un certain nombre de services permettant de satisfaire des besoins quotidiens.

La ville de Brive joue un rôle de moteur économique pour le territoire. Elle est la commune la plus peuplée et celle qui héberge le plus d'emplois et de services marchands et non marchands. Son accessibilité est plus aisée que sur tout le reste du territoire.

Au-delà de Brive et de la couronne périurbaine immédiate, des services et équipements sont présents dans les pôles de services et d'emplois intermédiaires d'Objat et d'Allasac. Ces communes représentent de vrais relais de proximité sur les territoires et participent à fixer les populations sur les zones plus rurales.

Aux franges du territoire, des communes sont davantage tournées vers l'extérieur (Turenne, Estivals, Cublac, Brignac). Ce positionnement induit des habitudes de consommation et de déplacements différents par rapport au reste du territoire. Cela est particulièrement marqué sur les communes de Cublac et Mansac dont les mouvements pendulaires liés au déplacement des actifs sont plus tournés vers Terrassonn et plus largement vers la Dordogne.

La CABB s'étend sur 808.7km<sup>2</sup>, soit 13.8% du Département. Mais son poids au niveau départemental est avant tout démographique puisque l'agglomération regroupe à elle seule, 44.5% de la population corrézienne.

La densité de ce territoire s'établit à 132.6hab/km<sup>2</sup>, chiffre nettement supérieur à la moyenne du département (41.2 hab/km<sup>2</sup>, 70 en Région Nouvelle Aquitaine, 104.2 en France).

De ce fait, la zone d'étude revêt un caractère urbain marqué contrastant avec les autres communes environnantes, à forte dominante rurale.

## Le PLIE : Généralités

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dispositif porté par la CABB depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 permet de soutenir l'action en faveur de l'emploi et de l'insertion dans le but de remédier de façon durable aux exclusions du marché du travail.

L'action du PLIE est formalisée dans un protocole d'accord signé le 25 novembre 2015 entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, le Conseil Départemental de la Corrèze, le Conseil Régional du Limousin (devenu Conseil régional Nouvelle Aquitaine) et l'Etat. Il est conclu pour une durée de 5 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Le protocole légitime le territoire du PLIE comme :

- Un lieu pertinent pour le développement local de l'emploi et de l'insertion ;
- Un espace privilégié pour l'organisation et l'animation du partenariat ;
- Un espace de cohérence de projets centré sur le développement de l'emploi et de l'insertion.

**Le PLIE est un outil au service de ses partenaires, avec des missions d'animation, d'ingénierie et de coordination des opérateurs locaux et des projets en matière d'emploi et d'insertion des publics en difficultés** (*SIAE, organismes de formation, projets spécifiques sur les quartiers, les communes, certains secteurs professionnels...*).

Le PLIE, est aussi une « plate-forme partenariale » au sein de laquelle se coordonnent, sur la base d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement identifiés, les programmes et les actions en matière d'insertion et d'emploi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Il est également un « outil de développement local » dans la capacité qu'il a de concevoir, avec ses partenaires, tout projet qui peut concourir à l'amélioration des parcours d'insertion des publics qu'il accompagne.

### Publics cibles :

Sont éligible au PLIE personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et/ou d'accès à l'emploi:

- ✓ Les jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi bénéficiant d'un accompagnement renforcé,
- ✓ Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi)
- ✓ Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs handicapés) accompagnés par un référent identifié,
- ✓ Les bénéficiaires de minima sociaux accompagnés par les référents désignés du Conseil départemental de la Corrèze,
- ✓ Les personnes prises en charge dans les dispositifs IAE (Insertion par l'Activité Economique)
- ✓ Les publics dits « seniors » (plus de 50 ans)
- ✓ Toute personne cumulant des difficultés sociales et professionnelles

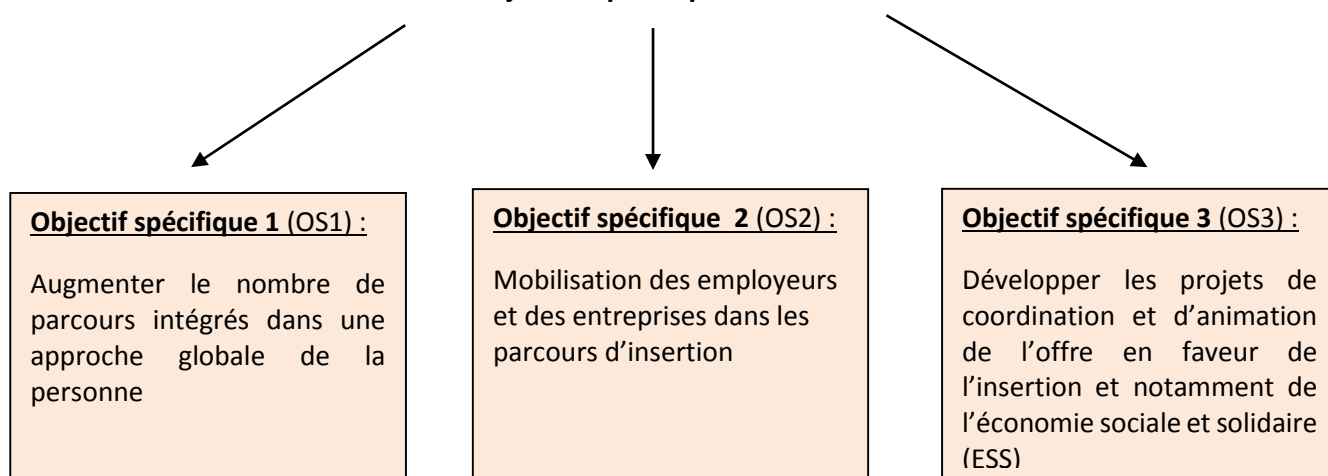
## Les orientations du PLIE.

### Les orientations du PLIE s'inscrivent dans la politique et les stratégies Européennes.

Pour la période 2014/2020, le champ d'intervention du PLIE relève de **l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »** du PON FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole :

- **sous l'Objectif thématique OT 9** : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » ;
  - **sous la Priorité d'investissement PI 9.1** : « l'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

et décliné en trois objectifs spécifiques :



Les axes stratégiques du PLIE s'inscriront en cohérence avec ceux du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) et du Programme Départemental d'Insertion (PDI) à l'échelle des territoires concernés et des objectifs retenus pour chacun.

# Contenu de l'appel à projet

## Les actions et opérations retenues

Les opérations soutenues dans le cadre du PLIE peuvent concerner directement les participants du PLIE, mais elles peuvent aussi aborder des thématiques spécifiques pour lesquelles les participants ne sont pas dénombrables mais qui apportent une véritable plus-value pour les publics cibles.

Le contenu de l'appel à projet est volontairement généraliste afin de permettre aux différents porteurs de projets et opérateurs de faire des propositions au plus près des besoins de terrain. Toutefois, chacune des actions proposées devra répondre à un des objectifs fixés par le PON FSE.

<p><b>Objectif spécifique 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne</b></p>
---

### **Résultats attendus :**

- Accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi
- Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement
- Améliorer la couverture territoriale

### **Typologie d'opérations et d'accompagnement :**

- Les opérations d'accompagnements incluant des liens directs aux entreprises, associations ou collectivités
- Les projets d'accompagnement portés par les structures relevant de l'IAE et participant à la levée des freins d'accès à l'emploi
- Les projets prévoyant une poursuite de l'accompagnement après reprise d'un emploi (hors IAE) ou reprise d'une formation
- Les actions collectives visant l'acquisition d'une qualification ou d'une compétence pour les participants.
- Les actions visant la levée des freins à l'emploi, avec des besoins spécifiques notamment sur la mobilité et l'apprentissage de la langue française

## **Objectif spécifique 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion**

### **Résultats attendus :**

- Accroître le nombre d'employeurs impliqués dans l'accompagnement vers l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi
- Faciliter l'accès des publics à davantage de choix professionnels et d'opportunités d'emploi
- Renforcer la qualité des parcours d'accompagnement en favorisant la mise en situation professionnelle

### **Typologie d'opérations et d'accompagnement :**

- Les opérations visant à une mobilisation renforcée des employeurs
- Les opérations de promotions des démarches de médiation vers l'emploi visant à travailler conjointement les besoins des entreprises et les compétences des salariés
- Les opérations visant à promouvoir les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics
- Les actions favorisant la mise en relations et le rapprochement entre les SIAE du territoire et les entreprises pour faciliter le retour vers l'emploi des personnes en insertion.

## **Objectif spécifique 3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et notamment de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

### **Résultats attendus :**

- Développement de la connaissance de l'offre d'insertion sur le territoire
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion dans les territoires
- Développer l'économie sociale et solidaire

### **Typologie d'opérations et d'accompagnement :**

- Les projets en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire
- Les opérations contribuant au renforcement de la coordination des acteurs territoriaux de l'inclusion
- Les projets innovants en matière de développement durable
- Les projets visant à la professionnalisation des acteurs de l'insertion

## Procédure de réponse à l'appel à projet

La demande de subvention au PLIE doit être impérativement envoyée avant le 30 septembre 2018 par mail à l'équipe opérationnelle du PLIE à [aline.madrias@agglodebrive.fr](mailto:aline.madrias@agglodebrive.fr) . Une opération terminée ne peut pas être déposée.

La période de réalisation des projets s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Avec l'accord du PLIE, certaines opérations pourront dépasser cette période jusqu'au 30 juin 2019.

La demande de subvention doit être déposée grâce au dossier de subvention en annexe 1.

La demande est examinée et validée par le comité de pilotage du PLIE.

# **ANNEXE 1**

**Dossier de demande de subvention PLIE**





Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et inclusion" 2014-2020.



## *Dossier de demande de subvention PLIE 2018*

 **Porteur de projet :**

 **Intitulé de l'opération :**

 **Personne chargée du suivi de l'opération :**

**Nom – Prénom :**

**Téléphone :**

## Présentation du porteur de projet

### **a. Renseignements administratifs**

Raison sociale : (nom complet) :

Adresse :

Statut juridique et code INSEE :

N°SIRET :

Code NAF (APE) et activité :

N° de déclaration d'activité (pour les organismes de formation) :

Assujettissement à la TVA pour l'opération considérée :

#### **- Représentant(e) légal(e) :**

Nom et prénom :

Fonction dans l'organisme :

Adresse postale complète :

Téléphone / télécopie :

Adresse de messagerie :

#### **- Personne chargée du suivi de l'opération (si différente du ou de la représentant(e) légal(e)):**

Nom et prénom :

Fonction dans l'organisme :

Adresse postale complète :

Téléphone / télécopie :

Adresse de messagerie :

### **b. Renseignements généraux**

Objet social et activités habituelles

*(Décrire en quelques lignes et joindre tout document de présentation que vous jugerez utile de fournir)*

Moyens humains et matériels à la date de la demande

*(Précisez le nombre de salariés, bénévoles... et toutes les informations pertinentes)*

## Partenariats habituels

(Structures avec lesquelles vous travaillez, clientèle, réseau...)

### **c. Renseignements financiers (pour les organismes privés)**

Années	Bilan (total actif net)	Compte de résultat		Situation de trésorerie en fin d'exercice <sup>1</sup>
		Total charges	Résultat <sup>2</sup>	
2017				
2016				
2015				

## **Présentation du projet**

### Présentation de l'opération :

(Contexte général et thématique, préciser s'il s'agit de la reconduction ou de la suite d'une opération)

### Les objectifs de l'opération :

(A quels besoins répondent-ils ? Qui a identifié le besoin ? Comment ?)

### Public(s) prioritairement visé(s) :

(Nombre total de bénéficiaires, nombre de bénéficiaires par sexe, nombre de bénéficiaires résidant dans un quartier prioritaire de la ville...)

### Localisation de l'opération et impact géographique attendu :

Lieu(x) de réalisation :

Aire(s) géographique(s) d'impact de l'opération :

<sup>1</sup> Situation de trésorerie en fin d'exercice = disponible + (créances à court terme – dettes à court terme)

<sup>2</sup> Pour les associations, y inclus les provisions non obligatoires

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération :

Période d'exécution et durée d'exécution

Pour information : date de clôture de votre exercice comptable

**Plan de financement :**

DEPENSES			RECETTES	
Nature de la dépense	COUT HT	COUT TTC	Financier	MONTANT
			AGGLO DE BRIVE : PLIE	
TOTAL			TOTAL	

**Engagement et signature**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, en qualité de représentant(e) légal(e) de l'organisme désigné dans le présent dossier, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive pour un montant de \_\_\_\_\_ sur la base d'un coût total de \_\_\_\_\_, et pour la réalisation de l'opération :

\_\_\_\_\_ désignée et décrite dans le présent dossier de demande de subvention.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

**Date :**

**Signature et cachet de l'organisme bénéficiaire**